L’accès à Télécalam s’effectue au travers du portail mes démarches :
http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

Cliquez sur : « Exploitation agricole »
Puis cliquez sur : « Demander une indemnisation calamités agricoles »

Exploitation agricole

Créer ou céder une exploitation

Demander une aide PAC, conjoncturelle ou structurelle

Obtenir un droit, une autorisation

Protéger la santé des animaux

Importer ou exporter

Demander une indemnisation calamités agricoles

Aide et subvention | Mis à jour le 11/01/2016

Services complémentaires

Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture

Annuaire de l'administration

MSA

En cas des pertes occasionnées par des événements météorologiques d'importance exceptionnelle contre lesquels aucune protection suffisante n'a pu être mise en œuvre, une indemnisation des pertes au titre de calamité agricole peut être sollicitée par les exploitants agricoles. Elle concerne

- les attestations d'assurance couvrant les différents biens de l'exploitation.

Etape n° 1.1

Télé-procédure

- Si vous disposez déjà d'un compte TéléCALAM : accédez en toute sécurité au site TéléCALAM - 78.3 ko - 24/11/2014
- Si vous souhaitez créer ou activer un compte TéléCALAM : accédez en toute sécurité au service d'inscription à TéléCALAM
  Nota bene : pour une première inscription, un délai d'environ 7 jours est à prévoir, afin de recevoir par voie postale le code d'activation de votre compte. Ce code vous permettra de réaliser la première connexion à l'application.
- Télécharger la plaquette expliquant la procédure d'inscription d'un usager doté d'un numéro SIRET pour utiliser TéléCALAM - 335.4 ko - 11/01/2016 et la Procédure de déblocage d'un compte TéléCALAM

Etape n° 1.2 :

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

Détails de la procédure d'inscription

- [ ] Je ne me suis pas encore inscrit. J'effectue une demande d'inscription.
- [ ] Je suis déjà inscrit. J'ai reçu un code d'activation Ministère pour créer mon mot de passe
- [ ] J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte
- [ ] Je souhaite consulter mes informations personnelles

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère de disposer des éléments d'authentification (identifiant et mot de passe) nécessaires pour la connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés du Ministère mis à leur disposition.

- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une demande d'inscription ou d'activation de compte.

- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent débloquer leurs comptes (en cas d'oubli de mot de passe) ou modifier leurs informations personnelles saisies lors de l'inscription.

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier (ou par mail)et les mots de passe obtenus sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère de toute responsabilité vis à vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

Quitter | Etape suivante

Etape n° 1.3 :

- [ ] Je dispose de SIRET (d'entreprise)
- [ ] Je dispose d'un NUMAGRIN attribué par le Ministère
- [ ] Je ne dispose ni de SIRET ni de NUMAGRIN pour m'inscrire

Quitter | Etape précédente | Etape suivante

identifié en tant qu'usager du Ministère :

- Par votre SIRET, si vous représentez une entreprise,

- Par votre NUMAGRIN, identifiant attribué par le Ministère, si vous ne disposez pas de SIRET, si vous êtes un particulier ou partenaire du Ministère.

- Pour connaitre la description de que profil d'usager du Ministère ; en compte consulter la rubrique associée à ce service.

Etape n° 1.4 :

Mes informations

Vous disposez d'un SIRET d'entreprise.

Afin de pouvoir enregistrer votre demande d'inscription ou de la finaliser, merci de renseigner l'ensemble des informations suivantes :

*N° SIRET :

*Nom de la personne habilitée à représenter l'entreprise :

*Prénom :

*Code Postal :

Changer d'image

Cliquer ici pour entendre les chiffres à saisir

*Saisir les chiffres de l'image :

Informations :

- Si vous êtes un entrepreneur individuel ou une personne morale, vous devez disposer d'un n °SIRET.

  Si vous ne le connaissez plus vous pouvez le retrouver sur le site manageo.fr.

- Si vous n'êtes pas immatriculé, veuillez vous adresser au CFE de votre département.

- Si vous êtes un usager du Ministère et votre activité ou votre statut ne vous permet pas de bénéficier d'un n° SIRET, retournez à l'étape précédente et effectuez un nouveau choix selon votre situation.

Quitter | Etape précédente | Etape suivante

- Si Télécalam vous informe que vous avez déjà un compte, cliquez sur : ***mot de passe oublié*** et saisissez votre **code TélePAC 2015**

Exploitation agricole

Créer ou céder une exploitation

Demander une aide PAC, conjoncturelle ou structurelle

Obtenir un droit, une autorisation

Protéger la santé des animaux

Importer ou exporter

Demander une indemnisation calamités agricoles

Aide et subvention Mis à jour le 11/01/2016

Services complémentaires

Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture

Annuaire de l'administration

MSA

En cas des pertes occasionnées par des événements météorologiques d'importance exceptionnelle contre lesquels aucune protection suffisante n'a pu être mise en œuvre, une indemnisation des pertes au titre de calamité agricole peut être sollicitée par les exploitants agricoles. Elle concerne

- les attestations d'assurance couvrant les différents biens de l'exploitation.

Etape n° 2.1 :

Télé-procédure

- Si vous disposez déjà d'un compte TéléCALAM : accédez en toute sécurité au site TéléCALAM - 78.3 ko - 24/11/2014
- Si vous souhaitez créer ou activer un compte TéléCALAM : accédez en toute sécurité au service d'inscription à TéléCALAM
  Nota bene : pour une première inscription, un délai d'environ 7 jours est à prévoir, afin de recevoir par voie postale le code d'activation de votre compte. Ce code vous permettra de réaliser la première connexion à l'application.
- Télécharger la plaquette expliquant la procédure d'inscription d'un usager doté d'un numéro SIRET pour utiliser TéléCALAM - 335.4 ko - 11/01/2016 et la Procédure de déblocage d'un compte TéléCALAM

Etape n° 2.2 :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

CALAMITES AG
Votre outil de tél
Version du document: 2

Pour tout sinistre (à consulter ou à déclarer), se reporter à la ligne correspondant à votre d

- " Toutes " : quelle que soit l'année du sinistre, cliquer sur le lien
- " Avant année du sinistre " ou " A partir année du sinistre " : choisir le lien en foncti déclarer.

Dépt	Calamités		Dépt	Calamités	
01	Avant 2014	A partir de 2014	33	Avant 2014	A partir de 2014
02	Avant 2013	A partir de 2013	34	Avant 2013	A partir de 2013
03	Avant 2013	A partir de 2013	35	Avant 2013	A partir de 2013
04	Avant 2014	A partir de 2014	36	Avant 2013	A partir de 2013
05	Avant 2014	A partir de 2014	37	Avant 2013	A partir de 2013
06	Avant 2013	A partir de 2013	38	Avant 2014	A partir de 2014
07	Avant 2013	A partir de 2013	39	Avant 2014	A partir de 2014
08	Avant 2013	A partir de 2013	40	Avant 2014	A partir de 2014
09	Avant 2013	A partir de 2013	41	Avant 2013	A partir de 2013
10	Avant 2014	A partir de 2014	42	Avant 2013	A partir de 2013
11	Avant 2014	A partir de 2014	43	Avant 2013	A partir de 2013

Cliquer sur la ligne qui correspond au département de l'Ardèche.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
E L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Portail d'authentification

Etape n° 2.3 :

Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère en charge de l'Agriculture

Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

Par mot de passe ?

Identifiant *:

Mot de passe *:

M'authentifier

Correspond au N° SIRET

Avec Cerbère ?

Pour un Agent du ministère de l'Écologie :

M'authentifier

Comment vous authentifier ?

Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton M'authentifier.

Si vous possédez un certificat, vous pouvez également cliquer sur le bouton M'authentifier par certificat.

Une fois authentifié(e), vous accéderez librement à vos applications.

Etape n° 2.4 :

Demande d'indemnisation de calamité agricole

Sur ce site, vous pouvez effectuer en ligne votre demande d'indemnisation dans le cadre de la procédure des calamités agricoles.

Effectuer ma demande

Actuellement, aucune télédéclaration signée et validée disponible en consultation

Etape n° 2.5 :

Pour télédéclarer votre demande

La saisie en ligne de votre dossier dure 20 à 30 minutes.

Le dossier que vous allez déposer concerne la calamité : **Sècheresse de mai à août 2015**

Les éléments nécessaires à la constitution de votre dossier sont :

- Vos surfaces et les pertes de votre exploitation
- Vos élevages
- Les pièces justificatives de vos contrats d'assurance
- Pour plus de détails, vous pouvez consulter la notice explicative jointe au formulaire téléchargeable ci-dessous (Formulaire de demande d'indemnisation)

Télédéclarer

Pour effectuer une demande manuscrite

1 - Télécharger et compléter le formulaire de demande d'indemnisation de votre département : Demande d'indemnisation

2 - Télécharger et compléter le formulaire d'attestation d'assurance : Attestation d'assurance

3 - Envoyer votre déclaration complétée à la DDT ou à la DDTM de votre département

4 - Vous êtes en GAEC : compléter l'autorisation ci-contre et la conserver Autorisation GAEC

Retour

Etape n° 2.6 :

Votre télédéclaration

Informations sur la calamité

Vous allez télédéclarer pour la calamité suivante : **Sècheresse de mai à août 2015**

La date limite de clôture pour effectuer et valider votre télédéclaration est fixée au : **18 mai 2016**

Voici l'état d'avancement des 3 phases de votre télédéclaration

1 Je déclare mon sinistre - **En cours**

2 Je complète mes justificatifs -

3 Je signe ma déclaration -

Imprimer ma télédéclaration

Etape n° 2. 7 :

utons en

stant

Complément pour les GAEC

Nombre d'associés du GAEC : 2

Saisissez votre SAU de 2015, sans les proratas.

Surfaces de l'exploitation

SAU totale (y compris hors département) : 77 ha a ca

Saisir les surfaces hors département (si votre exploitation est sur plusieurs départements)

Vos risques assurés à la date du sinistre

A cocher impérativement pour être éligible à la demande.

Risque assuré	Présence d'une assurance ?
Incendie, tempête sur bâtiments et cheptel mort affectés aux exploitations agricoles	☑
Risques nautiques des exploitations conchylicoles	☐
Grêle	☑
Mortalité du bétail	☐
Véhicule, matériel agricole et bris de machine	☑
Serre	☐
Responsabilité civile, dommages sur véhicules utilitaires affectés aux exploitations agricoles	☑
Incendie sur bâtiments d'exploitation, ateliers de triage et d'expédition, matériel et stocks	☑

Etape n° 2.8 : Saisie des effectifs animaux

Aviculture, cuniculiculture

- Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre
- Saisir mes effectifs vendus l'année précédente

Bovins

Masquer les effectifs permanents à la date du sinistre

Nom de l'élevage	Effectifs permanents à la date du sinistre
Bovins mâles plus de 2 ans race laitière	
Bovins mâles de 1 à 2 ans race à viande	
Autres bovins mâles de 1 à 2 ans race laitière	
Taureaux	
Taurillons ou animaux mâles finis 1 à 2 ans	
Boeuf de plus de 2 ans race à viande	
Taurillon 1-2 ans	

Saisissez vos effectifs animaux détenus au 1ER mai 2015

- Saisir mes effectifs vendus l'année précédente

Vendus en 2014

Ovins, caprins

- Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre
- Saisir mes effectifs vendus l'année précédente

Equins

Etape n° 2.9 : Saisie de vos cultures

Vous devez déclarer la TOTALITE des surfaces de votre exploitation qui sont en PRODUCTION

Céréales et oléoprotéagineux (hors maïs)

▶ Saisir mes surfaces

Maïs grain

▼ Masquer les surfaces

Maïs irrigué(e)		ha		a		ca
Maïs sec		ha		a		ca

Surfaces fourragères (1 culture déclarée)

Surfaces déclarées : 50.0000 ha

▼ Masquer les surfaces

Estive		ha		a		ca
Landes		ha		a		ca
Maïs fourrager(ère) irrigué(e)		ha		a		ca
Maïs fourrager(ère) sec		ha		a		ca
Prairie artificielle		ha		a		ca
Prairie naturelle	50	ha		a		ca
Prairie temporaire		ha		a		ca

Sans les proratas.

Etape n° 2.10 :

Informations pour la saisie de vos récoltes...

Voici la commune principale de localisation de vos pertes que vous avez indiquée :

Prairie naturelle

Rappel de votre surface déclarée : 50.0000 ha

* Surface effectivement sinistrée en 2015 : 50 ha a ca

Mode de récolte majoritaire : Manuelle

Surface grêlée pour la culture en 2015 : ha a ca

Indemnités perçues hors assurance en 2015 : euros (ex : 153.45)

▶ Saisir les assurances contre les risques climatiques

Etape n° 3.1 :

Votre télédéclaration

Informations sur la calamité

Vous allez télédéclarer pour la calamité suivante : **Sècheresse de mai à août 2015**

La date limite de clôture pour effectuer et valider votre télédéclaration est fixée au : **18 mai 2016**

Voici l'état d'avancement des 3 phases de votre télédéclaration

1 Je déclare mon sinistre - **Terminé**

2 Je complète mes justificatifs - **A effectuer**

3 Je signe ma déclaration -

Imprimer ma télédéclaration

Etape n° 3.2 :

e

ns

ations et

ape à l'autre,
es boutons en

assistant

Contrats d'assurance à la date du sinistre

Assurance souscrite : **Incendie, tempête sur bâtiments et cheptel mort affectés aux exploitations agricoles**

Votre assurance	Coordonnées de votre contact	
*Compagnie : - Non renseigné -	*Nom :	
*N° de contrat :	Prénom :	Supprimer ce contrat
Contrat à jour des cotisations	*Téléphone :	
	Courriel :	

Ajouter un contrat d'assurance

Assurance souscrite : **Grêle**

Votre assurance	Coordonnées de votre contact	

Ajouter un contrat d'assurance

Assurance souscrite : **Véhicule, matériel agricole et bris de machine**

Votre assurance	Coordonnées de votre contact	

Ajouter un contrat d'assurance

Assurance souscrite : **Responsabilité civile, dommages sur véhicules utilitaires affectés aux exploitations agricoles**

Etape n° 3.3 :

e

ons

ations et

ape à l'autre,
les boutons en

assistant

Numéro IBAN

Pour percevoir des indemnités éventuellement versées par le régime des calamités, vous devez choisir un IBAN à l'aide de la liste déroulante ci-dessous :

Votre choix d'IBAN : - Choisir mon IBAN -

(CODE BIC - CODE IBAN - LIBELLE)

Si votre Iban n'est pas préenregistré : il vous faut envoyer un RIB à la DDT

Précédent Valider et continuer

Etape n° 3.4 :

Nos observations sur votre télédéclaration

Aucune alerte relevée sur votre déclaration

Adresse courriel

Afin de pouvoir être contacté plus facilement par votre service départemental, nous vous recommandons de renseigner une adresse électronique :

Votre adresse électronique :

Vos observations

Si vous avez des observations, des remarques à effectuer sur des éléments de votre déclaration, vous pouvez les saisir dans la zone ci-dessous (maximum de 255 caractères) :

Précédent

Valider et continuer

Etape n° 3.5 :

Vos étapes

Contrats d'assurance

IBAN

Alertes et observations

Autorisations, attestations et engagements divers

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Autorisations

☐ J'autorise (nous autorisons) :

la DDT, la DDTM, à consulter tout organisme (EC, OP, coopératives, acheteurs privés, douanes,...) susceptible de fournir les éléments nécessaires à l'instruction et au contrôle de mon dossier,

la DDT, la DDTM, à demander toute information relative à mes contrats d'assurance et aux éventuelles indemnisations perçues à leur titre aux caisses d'assurance mentionnées,

l'utilisation de ces informations pour l'accès éventuel aux aides complémentaires mises en place par les collectivités territoriales,

la DDT, la DDTM, à fournir les données de la présente demande à mon établissement de crédit, si je sollicite des mesures d'aide complémentaires.

Attestations

☐ J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

Que je n'ai pas sollicité pour le même dossier, une autre aide que celle indiquée sur le présent formulaire de demande d'aide,

L'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et les pièces jointes,

(Pour les GAEC) : Que la présente déclaration a été réalisée en concertation avec l'ensemble des associés du GAEC.

Engagements

☐ Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :

A détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 3 années,

A informer la DDT, la DDTM, de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements,

A me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Information et demande

☐ Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

☐ Je demande (nous demandons) à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure calamités agricoles.

Précédent | Valider mes justificatifs

Etape n° 4.1 :

Votre télédéclaration

Informations sur la calamité

Vous allez télédéclarer pour la calamité suivante : **Sècheresse de mai à août 2015**

La date limite de clôture pour effectuer et valider votre télédéclaration est fixée au : **18 mai 2016**

Voici l'état d'avancement des 3 phases de votre télédéclaration

1 Je déclare mon sinistre - **Terminé**

2 Je complète mes justificatifs - **Terminé**

3 Je signe ma déclaration - **A effectuer**

Imprimer ma télédéclaration

Etape n° 4.2 :

La signature électronique de ma télédéclaration

- Voici la déclaration que vous avez saisie :

Voir la déclaration qui va être signée

- Vous êtes en GAEC : compléter l'autorisation ci-contre et la conserver

Autorisation GAEC

- Pour que cette demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles soit prise en compte par l'administration, elle doit être signée électroniquement et vous devez pour cela :

- vous munir de votre **mot de passe** utilisé pour vous connecter à télécalam

- cliquer sur le bouton **'Signer votre demande d'indemnisation'** ci-dessous pour être redirigé sur la signature électronique du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

- Une fois la signature terminée, vous serez redirigé automatiquement sur télécalam

Signer votre demande d'indemnisation

Etape n° 4.3 :

Signature du document

Etape 2/3

Le document PDF à signer va s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre.

Si cette fenêtre n'apparaît pas, cliquez ici

☑ *En cochant cette case, je reconnais que ce document PDF est conforme en tout point au document que je désire signer et que ma signature manifestera donc mon consentement à toute obligation qui découlerait de cet acte. J'atteste de même être seul en possession du mot de passe nécessaire à cette signature.*

Saisissez votre mot de passe :

Mot de passe choisi au début

Annuler la signature | **Signer ce document**

Etape n° 4.4 :

Signature effectuée

Etape 3/3

Votre document a bien été signé.
L'accusé de réception de votre document signé va s'afficher dans une nouvelle fenêtre.

Nous vous remercions de bien vouloir sauvegarder ce document et de conserver le numéro de la procédure de signature électronique de ce document qui est le suivant : 125945

Il doit être noté que ces éléments peuvent se révéler nécessaires dans le cadre de toute demande d'informations ou de contestation relatives au document lui même ou à sa signature.
Cliquez ici pour enregistrer l'accusé de signature de votre document.

Terminer la signature

Note : Ce document est authentifié par un cachet électronique du Ministère de l'Agriculture. Le certificat ayant permis cette authentification peut être vérifié sur le site de l'IGC du Ministère de l'Agriculture (https://igc.agriculture.gouv.fr)

Votre déclaration est TERMINEE !

Votre identification

Consultez vos informations personnelles connues de l'administration :

Vous êtes :

Votre numéro SIRET :

Voir les détails

Demande d'indemnisation de calamité agricole

Sur ce site, vous pouvez effectuer en ligne votre demande d'indemnisation dans le cadre de la procédure des calamités agricoles.

Vous ne pouvez pas télédéclarer pour l'instant.
Votre dossier est déjà validée.

Votre télédéclaration est validée et signée, vous pouvez la consulter sur
Mes télédéclarations antérieures